



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA15-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA15 - Extension des dispositifs d'intermédiation locative

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Monsieur RENAUDIE

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Georges DAMIANO, Jean-François LANDRON, et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu le dispositif, permettant de concourir aux objectifs de mixité sociale du parc par une prise en compte des publics prioritaires dans les bilans présentés au titre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Limoges Métropole,
Considérant l'intérêt de l'intermédiation locative permettant à Limoges habitat d'assurer un accompagnement social renforcé des publics vulnérables et ainsi garantir la sécurisation du parcours locatif des occupants,
Considérant les demandes présentées par plusieurs structures au titre du dispositif d'intermédiation locative,
Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise l'attribution de :
 - o 2 logements supplémentaires à l'association DON BOSCO dès le second semestre 2023,
 - o 10 logements supplémentaires au CCAS de la Ville de Limoges, situés sur les secteurs Bastide, Val de l'Aurence Nord et Mas Loubier,
 - o 2 logements supplémentaires à l'association SOINS ET SANTE à destination de personnes âgées seules ou en couple dès 2023, au sein de la Résidence Baudin ou à proximité immédiate,
 - o 7 logements supplémentaires à l'ARSL, dès 2023.
- Autorise la Directrice générale à signer les conventions à intervenir.

Formalités de publicité effectuées
le **27 JUIN 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **27 JUIN 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD





20230621_CA15 – Extension des dispositifs d'intermédiation locative

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA15-DE



Conformément à la politique d'attribution votée par le Conseil d'Administration et aux règles d'attribution en vigueur, les logements à usage d'habitation sont principalement loués à des personnes physiques mais également à des personnes morales pour permettre l'hébergement des publics vulnérables confrontés à des difficultés de divers ordres : difficultés familiales, sociales, handicap physique, demandeurs d'asiles, problèmes de santé mentale, personnes vieillissantes, jeunes en insertion...

Pour rappel et afin de répondre aux besoins des territoires et des habitants, plusieurs formes de mise à disposition de logements se sont développées au sein de Limoges habitat :

- une mise à disposition de logements pour de l'hébergement
- une mise à disposition de logements pour de la sous-location à bail glissant
- une mise à disposition de logements et/ou locaux pour un usage professionnel et associatif

L'intermédiation locative pour Limoges habitat présente l'intérêt d'assurer un accompagnement social renforcé des publics vulnérables et ainsi garantir une sécurisation du parcours locatif des occupants. En outre, ce type de dispositif permet de concourir aux objectifs de mixité sociale du parc, notamment par une prise en compte des publics prioritaires dans les bilans présentés au titre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Limoges Métropole.

Plusieurs structures ont fait part d'un besoin supplémentaire en logement au titre de l'intermédiation locative dès 2023, il s'agit des structures suivantes :

- **Don Bosco** : cette structure dispose actuellement de 6 logements allant du T3 au T5, à destination de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) âgés de 14 à 18 ans. Un accompagnement renforcé est proposé à ces publics afin de leur permettre de s'intégrer dans la vie professionnelle et dans l'occupation de leur logement. Ces logements sont pour un usage d'hébergement sans bail glissant. L'association souhaite 4 logements supplémentaires allant du T3 au T5, proches des transports en commun et services publics. Limoges habitat propose d'attribuer 2 logements supplémentaires dès le 2nd semestre 2023, orientés vers des typologies T3 et T4.
- **CCAS de la Ville de Limoges** : le service logement a bénéficié d'un agrément de la part de l'Etat pour développer l'intermédiation locative à destination des publics ne disposant pas de logement, domicilié CCAS ou encore sortant de l'ALT (Allocation Logement Temporaire) via de la sous-location à bail glissant. Il est proposé par Limoges habitat d'accéder à leur demande et de leur attribuer 10 logements supplémentaires allant du T1 au T3. Ils se verront proposer des logements sur les secteurs suivants : Bastide, Val de l'Aurence Nord et la résidence du Mas-Loubier.
- **Soins et Santé** : l'association dispose depuis 2022 de 6 logements et d'un local professionnel au sein de la résidence Baudin. Fort de son succès, l'association souhaite 2

logements supplémentaires pour permettre d'accueillir et accompagner dans leur quotidien des personnes âgées seules ou en couple. Il est proposé d'accéder à leur demande dès 2023. Ces attributions supplémentaires viendront compléter le dispositif, au sein de la résidence Baudin ou d'une résidence à proximité immédiate (capacité maximum de 8 logements au titre du dispositif Vivr@dom développé par l'association).

- **ARSL** : conformément à la délibération en date du 8 mars 2022, l'association disposait d'une capacité maximum de 113 logements au titre de l'intermédiation locative. Partenaire historique de Limoges habitat, l'association sollicite des logements supplémentaires au titre de la sous-location à bail glissant puisque celle-ci a eu un accord de l'Etat et du Conseil Départemental pour développer cette offre locative.

L'office propose d'accéder à la demande de l'association en leur attribuant 7 logements supplémentaires dès 2023. L'attribution de ces logements se fera sans impacter les besoins prioritaires de l'office en matière de relogements au titre du NPNRU par exemple.

La convention sera mise à jour en conséquence et l'association disposera ainsi d'une capacité de logement maximum de 120 logements.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et d'autoriser Madame la Directrice générale à signer les conventions.

o

o

o